

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Keck-Dis 753/6
- **Code du produit** 753/6
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**  
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
 KECK-CHIMIE  
 Zone-Industrielle B.P.6  
 F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**  
 Département sécurité du produit  
 e-mail: sdb@keck-chemie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
 Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,  
 Mr. Eric Zimmer      Tel.: +49 6331 537 170  
    Fax.: +49 6331 537 211

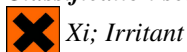
**SECTION 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



- R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
 Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**  
 La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Marquage selon les directives CEE:**  
 Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques  
 Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**  
 Xi Irritant
- **Phrases R:**  
 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Phrases S:**  
 23 Ne pas respirer la vapeur.  
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 37 Porter des gants appropriés.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2012

Révision: 04.04.2012

### Nom du produit Keck-Dis 753/6

(suite de la page 1)

- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

CAS: 9010-98-4	polychloroprène	25-50%
CAS: 9003-55-8	copolymère de styrène-butadiène-styrène	10-25%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium C R35; Xn R22 Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302	< 2,5%

#### · Description :

Colle.

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium C R35; Xn R22 Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302	< 2,5%
-------------------------------------	--	--------

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**  
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.  
Protéger l'oeil intact
- **après ingestion :**  
Rincer la bouche.  
Demander immédiatement conseil à un médecin  
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

##### · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

#### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Gaz hydrochlorique (HCl)

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2012

Révision: 04.04.2012

Nom du produit **Keck-Dis 753/6**

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Mettre les personnes en sécurité.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)  
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Prévoir une cuve au sol sans écoulement  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol  
Stocker dans un endroit frais.  
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Protéger contre le gel.  
Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée :** 5 - 30°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2012

Révision: 04.04.2012

Nom du produit **Keck-Dis 753/6**

(suite de la page 3)

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**1310-58-3 hydroxyde de potassium (< 2,5%)**

VME (France) Valeur momentanée: 2 mg/m<sup>3</sup>

**126-99-8 2-chloro-1,3-butadiène (≤ 0,1%)**

VME (France) 36 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm  
C2

· **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

· **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2012

Révision: 04.04.2012

Nom du produit **Keck-Dis 753/6**

(suite de la page 4)

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

##### · Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	blanc
Odeur :	légère
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

##### · Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	100°C

· Point d'éclair : non applicable

##### · Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

##### · Limites d'explosion :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa

· Densité à 20°C:	1,05 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

##### · Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

##### · Viscosité :

dynamique à 20°C:	100 mPas
cinématique :	Non déterminé.

##### · Teneur en solvants :

solvants organiques	0,0 %
eau :	48,0 %

Teneur en substances solides : 52,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### · 10.1 Réactivité

#### · 10.2 Stabilité chimique

#### · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Protéger contre le gel.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2012

Révision: 04.04.2012

Nom du produit **Keck-Dis 753/6**

(suite de la page 5)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz hydrochlorique (HCl)

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :  
Irritant
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant  
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2012

Révision: 04.04.2012

Nom du produit **Keck-Dis 753/6**

(suite de la page 6)

· <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b> · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b> · <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> · <b>Polluant marin :</b>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	
· <b>ADR</b>	-
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	-
· <b>Catégorie de transport</b>	-
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	-
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	-

**SECTION 15: Informations réglementaires**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Marquage selon les directives CEE :**  
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**  
Xi Irritant
- **Phrases R :**  
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Phrases S :**  
23 Ne pas respirer la vapeur.  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
37 Porter des gants appropriés.  
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**  
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
TRGS 401 "Risks resulting from skin contact - identification, assessment, measures"  
TRGS 500: precautions: minimum standards
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2012

Révision: 04.04.2012

Nom du produit **Keck-Dis 753/6**

(suite de la page 7)

### **SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

· **Service établissant la fiche technique : Laboratoire**

· **Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer      Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

nb / n.b. : not determined

theoret. O<sub>2</sub>-Bedarf: theoretical oxygen demand

AOX: adsorbable organically bound halogens

TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)

Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)

n.a.: non applicable

(derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published

n.v.: not available

Susp.: suspension

H: le produit est résorbant par la peau

Halbwertszeit: half-life

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**